

## Licence Professionnelle Infographie Paysagère 2019-2020

### ATTESTATION DE PROMESSE D'EMBAUCHE EN CONTRAT D'ALTERNANCE

Il est convenu entre les deux parties :

#### L'EMPLOYEUR

N° SIRET : ..... Code APE : ..... Nombre de salariés : .....

Raison sociale : .....

Nom, prénom du Responsable  Mr  Mme  Mlle : .....

Fonction : .....

Adresse complète : .....

☎ : ..... Portable : ..... Site Web : .....

E-mail entreprise ..... @ .....

et

#### L'APPRENTI

Nom, prénom : .....

qu'un contrat d'apprentissage sera signé en vue de la prochaine rentrée scolaire.

L'employeur s'engage à "confier à l'apprenti des tâches ou des postes permettant d'exécuter des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle définie par accord entre le centre de formation d'apprentis et les représentants des entreprises qui inscrivent des apprentis dans celui-ci".  
(Article L.6223-3 du code du travail)

**L'apprenti devra être admis aux épreuves d'admission avant la signature effective du contrat.**

Fait à .....

Le .....

Signature du futur Apprenti

Signature du Responsable  
et Cachet de l'Entreprise (obligatoire)

A m'adresser dès que possible, directement par mail : [patricehouarno@free.fr](mailto:patricehouarno@free.fr)

# Ce qu'il faut savoir sur l'alternance

## Objectif

Permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par une Licence professionnelle, titre homologué de niveau II.

## Découvrir l'alternance

La Loi pour choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/reclleader\\_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc\\_5228](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/reclleader_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc_5228)

## L'âge de l'alternant

**Le contrat d'apprentissage** est destiné à tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu,...

**Le contrat de professionnalisation** pour les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

## Type de contrat

Contrat de travail à durée déterminée (CDD) en alternance, de 12 mois. Le contrat est de la responsabilité de l'employeur. Ce document doit être signé et transmis à la chambre consulaire dont dépend l'entreprise.

Les formulaires en ligne sont disponibles sur : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/pa\\_5012/navigation/accueil](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil)

## Rémunération mensuelle des apprentis sur la base de 35 heures (SMIC brut au 1 janvier 2019 soit 1522 €)

Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% (411 €)	43% (654 €)	53%* (806 €)	100%* (1522 €)
2 <sup>e</sup> année	39% (593 €)	51% (776 €)	61%* (928 €)	100%* (1522 €)
3 <sup>e</sup> année	55% (837 €)	67% (1019 €)	78%* (1187 €)	100%* (1522 €)

## Cas particuliers

### - Les cas particuliers de l'enseignement supérieur :

La **licence professionnelle** se prépare en une année après deux années d'enseignement supérieur. Que vous ayez ou non déjà fait un contrat d'apprentissage avant la licence professionnelle, vous serez rémunéré sur la base de la 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.

### - Si j'étais précédemment apprenti :

Je conclus un nouveau contrat avec le même employeur ou avec un employeur différent, ma rémunération est au moins égale à celle que je percevais lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

- Si l'apprenti change de tranche d'âge, il faut appliquer le pourcentage correspondant au plus tard le mois suivant.

### N'hésitez pas à visualiser les travaux de la dernière promo sur le site créé par les étudiants :

[www.infographie-paysagere.fr](http://www.infographie-paysagere.fr) (Etudiants en Agence de paysage - Etudiants en Entreprise de paysage).

### Plus de détails sur le contenu de la Licence :

<http://fst.univ-lorraine.fr/formations/licence-professionnelle-infographie-paysagere>

## Pour toutes questions administratives, n'hésitez pas à contacter le CFA de Roville :

Centre de Formation d'Apprentis  
28 rue du Chêne - 88700 Roville aux Chênes  
Tél: 03 29 65 33 92 - Fax: 03 29 65 34 22  
mail: [cfa.roville@wanadoo.fr](mailto:cfa.roville@wanadoo.fr)

## Le portail de l'alternance :

Toutes les informations pour les candidats et les entreprises.

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/reclleader\\_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc\\_5228](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/reclleader_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc_5228)

Cordialement,



**Patrice LE HOUARNO - Paysagiste concepteur,**  
Vice-président de la Fédération Française du Paysage région Alsace-Lorraine  
Responsable pédagogique de la Licence pro Infographie Paysagère  
Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes  
Tel : 06.98.93.30.67 - email : [patricelehouarno@free.fr](mailto:patricelehouarno@free.fr)